

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

Pour une parfaite
collaboration
ENTRE NOUS



Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

 **1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

 **2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

 **3** **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

 **4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

 **5** **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

 **6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

 **7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

 **8** **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

 **9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales** qui la concernent.

 **10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

 **11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès de l'accueil de l'établissement.

SOMMAIRE



Mot d'accueil	p. 02
Un peu d'histoire	p. 03
Présentation de l'établissement	p. 04
Admission - Frais d'hospitalisation	p. 05
Sortie	p. 06
Votre séjour	p. 08
Règles de vie à l'hôpital	p. 14
Lutter contre la douleur	p. 15
Droits et informations santé	p. 17

Charte de bientraitance

La promotion de la bientraitance contribue au respect des droits des patients. Les professionnels du GHICL sont engagés dans cette démarche dont les principes ont été inscrits dans une charte de bientraitance affichée dans les services.

- P**rodiger des soins de qualité
- R**especter les droits et libertés individuelles
- E**couter avec attention et empathie
- N**ouer un climat de sécurité et de confiance
- D**onner du sens aux soins
- R**éagir avec professionnalisme
- E**clairer nos pratiques professionnelles d'un regard éthique

- S**outenir la personne soignée et ses proches
- O**ffrir l'accès au soin pour tous sans discrimination
- I**mpliquer la personne soignée dans sa prise en soin
- N**égocier un projet de soin individualisé

MOT D'ACCUEIL

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,



Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Nous ferons en sorte que ce séjour, nécessité par votre état de santé, se passe dans les conditions les plus favorables.

Réalisé par le personnel de la clinique, ce livret a été conçu pour vous aider. Il représente le premier pas vers la collaboration et la confiance nécessaires entre vous et l'équipe qui vous entoure.

Nous vous serons toujours reconnaissants de nous faire part de vos remarques et suggestions qui nous aideront à améliorer encore le séjour de nos patients. Nous vous remercions de répondre à l'enquête de satisfaction qui vous sera remise.

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel vous souhaitent un prompt et complet rétablissement.

Accueillir au mieux, offrir aux patients le meilleur de la médecine, proposer des techniques innovantes, donner les moyens aux médecins et chercheurs de transformer les espoirs de la recherche en solutions innovantes et concrètes : c'est pour faire vivre pleinement toutes ces ambitions que nous avons créé la Fondation Camille.



Pour en savoir plus et faire un don, rendez-vous en dernière page.



UN PEU D'HISTOIRE

L'Université Catholique de Lille – 150 ans d'histoire et d'avenir

L'Université Catholique de Lille naît en 1875, lorsque la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur ouvre la voie à de nouvelles institutions. Philibert Vrau, industriel lillois, et un groupe de dirigeants chrétiens sociaux fondent alors les premières facultés catholiques de Droit, Lettres et Théologie.

En 1876, le Docteur Camille Féron-Vrau crée la Faculté Libre de Médecine de France (aujourd'hui, Faculté de Médecine, Maïeutique et sciences de la Santé) marquant le début d'un développement d'un ensemble d'activités sanitaires d'enseignement supérieur, de recherche et de soins unique en France.

Aujourd'hui, avec une quarantaine d'écoles et d'instituts, l'Université Catholique de Lille porte de fortes valeurs humaines et chrétiennes. Elle s'inscrit dans une tradition d'engagement au service de la société, et particulièrement des plus démunis, et cultive depuis 150 ans la solidarité, l'innovation et une vision ouverte sur l'avenir.

Le pôle santé-social y tient une place stratégique : il réunit hôpitaux, établissements médico-sociaux, faculté de médecine, écoles paramédicales et équipes de recherche, faisant de cette université un acteur incontournable de l'éducation, de la santé et de l'accompagnement social.



www.univ-catholille.fr

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



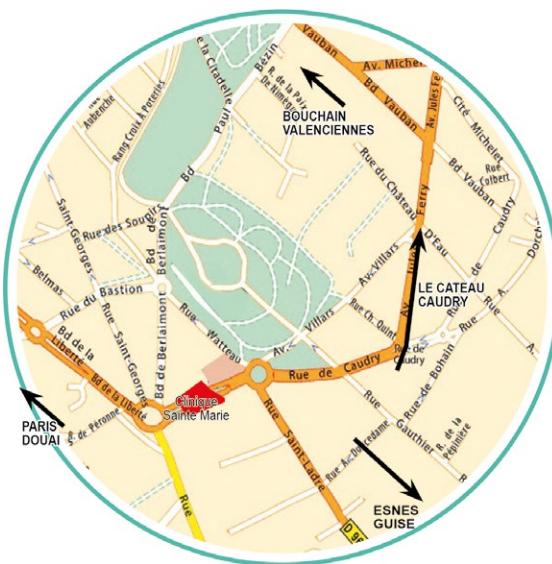
La clinique Sainte Marie est un établissement de santé privé à but non lucratif, rattaché au Groupe des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille. Nous nous engageons à prendre en charge les patients quelles que soient leurs ressources et leur couverture sociale.

Tous les soins d'hospitalisation dispensés à la Clinique Sainte Marie sont sans dépassement d'honoraires.

La clinique Sainte Marie développe des activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique.

Ses pôles d'excellence :

- Cancérologie :** la clinique est le seul établissement du secteur autorisé à prendre en charge la chirurgie des cancers digestifs, urologiques, ORL, gynécologiques et du sein. Ainsi que les séances de chimiothérapie.
- Ambulatoire :** une unité spécifique d'anesthésie et de chirurgie permet d'accueillir les patients dans un environnement adapté et sécurisé.
- Rhumatologie :** en partenariat avec les rhumatologues lillois, mise en place de consultations spécialisées en rhumatologie.
- Orthopédie et traumatologie :** avec le renfort de chirurgiens orthopédistes lillois, élargissement de notre offre à la chirurgie du rachis, l'orthopédie pédiatrique, les membres supérieurs et inférieurs avec la chirurgie de la main et du pied, RAAC.
- Chirurgie dentaire :** Prise en charge de la chirurgie dentaire de l'enfant, adolescent et adulte.



Quelques chiffres de 2024

149 lits et places autorisés

235 salariés

67 médecins

481 naissances

3592 hospitalisations

12 652 ambulatoire

33 979 consultations



• Ophtalmologie : L'établissement dispose d'une filière dédiée aux urgences ophtalmologiques, intégrant consultations et prise en charge chirurgicale afin d'assurer une réponse rapide, sécurisée et coordonnée aux besoins du patient.

• Polysomnographie : création d'une unité de sommeil pour enregistrement des troubles et de l'apnée du sommeil et test de maintien à l'éveil.

• Chirurgie de l'obésité : mise en place d'une filière complète avec une prise en charge et un suivi par une équipe pluridisciplinaire.

• Douleur : L'établissement propose des consultations dédiées à la prise en charge de la douleur, avec des soins personnalisés pouvant être réalisés en hospitalisation courtes ou en ambulatoire.

Clinique Sainte Marie

22 rue Watteau - 59400 CAMBRAI
Téléphone : 03 27 735 735

En bus

- Prendre la navette de la ville : arrêt clinique Sainte Marie (tous les matins à partir de 9h puis de 14h à 17h).
- Ligne de bus A : arrêt Floréal (à 2 minutes à pied de la clinique).

ADMISSION - FRAIS D'HOSPITALISATION

ADMISSION

Si vous êtes attendu(e) en hospitalisation dans l'un de nos services :

Après la consultation avec votre praticien ou avant le rendez-vous chez l'anesthésiste, n'oubliez pas de vous présenter dans l'un des bureaux au RDC pour préparer votre futur séjour en hospitalisation, en ambulatoire ou en soins externes.

Munissez-vous des pièces suivantes :

- fiche de renseignements + formulaire de personne de confiance,
- votre carte vitale ou attestation,
- votre carte de mutuelle ou l'accord de prise en charge, ou votre attestation de C.2.S. (Couverture Santé Solidaire),
- une pièce d'identité.

N'oubliez pas d'apporter vos documents médicaux :

- carte de groupe sanguin (deux déterminations avec phénotype),
- résultats des examens de laboratoire,
- radiographies,
- dossier du bilan cardiaque,
- liste des médicaments que vous prenez habituellement ainsi que la dernière ordonnance de votre médecin traitant.

Le GHICL utilise le téléservice INSI pour qualifier votre identité nationale de santé (INS). Son utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021, l'INS permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent d'échanger plus facilement de l'information de santé vous concernant et d'alimenter votre espace santé !

Si vous êtes accidenté(e) du travail ou en maladie professionnelle, ajoutez :

- votre déclaration d'accident de travail remplie par l'employeur et le certificat médical initial.



FRAIS D'HOSPITALISATION

L'assurance maladie prend en charge 80 % des frais d'hospitalisation ; votre participation équivalente à 20 % du tarif de prestation, comprend :

- le forfait journalier,
- le ticket modérateur résiduel, soit 20 % du prix de journée moins le forfait journalier facturé (en aucun cas le forfait journalier ne se cumule avec le ticket modérateur).

La chambre particulière donne lieu à un supplément journalier, à votre charge, mais peut être remboursé en tout ou partie par votre mutuelle. Renseignez-vous préalablement.

L'assurance maladie prend en charge la totalité de vos frais d'hospitalisation à 100 % y compris le forfait journalier* dans les situations suivantes :

- maternité,
- accident du travail,
- maladie professionnelle,
- blessé de guerre (article I.115),
- hospitalisation du bébé de moins de 30 jours.

L'assurance maladie prend en charge vos frais d'hospitalisation à 100 % à l'exception du forfait journalier qui reste à votre charge, dans les situations suivantes :

- reconnu médicalement à 100 % pour le séjour hospitalier en cause,
- affilié à la Caisse de Prévoyance SNCF ou au régime minier,
- à partir du 31^{ème} jour d'hospitalisation pour toute intervention ou examen en acte exonérant en tout ou partie par votre mutuelle. Renseignez-vous préalablement.

*Votre mutuelle ou la C.2.S. (Couverture Santé Solidaire), sous certaines conditions, peut prendre en charge partiellement ou totalement la somme à payer. Si toutefois, vous rencontrez des difficultés lors du paiement de la facture, vous avez la possibilité de faire une demande de prestations supplémentaires auprès de la Sécurité Sociale.



Si votre enfant est hospitalisé, présentez également :

- son carnet de santé,
- l'autorisation parentale signée des 2 parents

Les tarifs d'hospitalisation sont affichés dans votre chambre, dans le service et aux différents points d'accueil des établissements. Vous pouvez payer votre facture en ligne : www.ghicl.fr/services-ligne/paiement-en-ligne.html



Aidez-nous à améliorer la qualité
des services et des soins.

Dispositif national ROC

Dans le cadre de la facturation, le GHICL a mis en place le Dispositif national ROC, qui consiste en la télétransmission des frais de soins auprès de votre mutuelle.

Ce tiers payant dématérialisé implique le traitement de plusieurs de vos données personnelles, telles que :

- Données de santé (informations collectées dans le cadre de la préadmission, l'admission et pendant votre séjour)
- Données relatives aux prestations de santé (dates de soin, d'admission et de sortie, n° d'accident du travail)
- Données d'identification (NIR ou NIA, nom, prénom et date de naissance)

INFORMATION IMPORTANTE :

Lorsque vous présentez votre carte Vitale, votre carte de mutuelle et votre pièce d'identité lors de votre admission, certaines de vos données personnelles doivent être traitées pour permettre la prise en charge administrative et médicale.

Le dispositif ROC est mis en place dans le cadre d'une obligation légale. Cela signifie que vous ne pouvez pas vous opposer au traitement de vos données dans ce cadre précis.

Vous pouvez toutefois choisir de ne pas utiliser le dispositif ROC. Dans ce cas, il vous faudra effectuer vous-même les démarches de remboursement auprès de votre organisme d'assurance maladie complémentaire.

Avant de quitter l'établissement, veuillez avoir l'amabilité de répondre au questionnaire de satisfaction et de le déposer dans la boîte aux lettres située dans votre service de soins ou au point accueil. Vous pouvez également l'adresser par la poste au directeur de la clinique.



Préparez votre départ

Votre passage au bureau est obligatoire pour l'accomplissement des formalités de sortie :

**Retirer votre certificat d'hospitalisation,
Régler les frais de séjour.**

La sortie d'un enfant n'est autorisée qu'en présence d'un des parents ou de la personne qui exerce l'autorité parentale, sur présentation du bulletin de sortie et d'une pièce d'identité.





Comment rentrer chez vous ?

A l'issue de votre hospitalisation, différentes solutions seront envisageables en collaboration avec vous, votre famille, les médecins, le cadre de santé de l'unité et le service social.

Pour le retour à domicile, vous utiliserez :

- soit la voiture particulière d'un de vos proches,
- soit un taxi conventionné que vous pourrez faire appeler de la clinique.

Si votre état de santé le justifie et uniquement sur prescription médicale, vous pourrez utiliser une ambulance ou un Véhicule Sanitaire Léger, de votre choix.

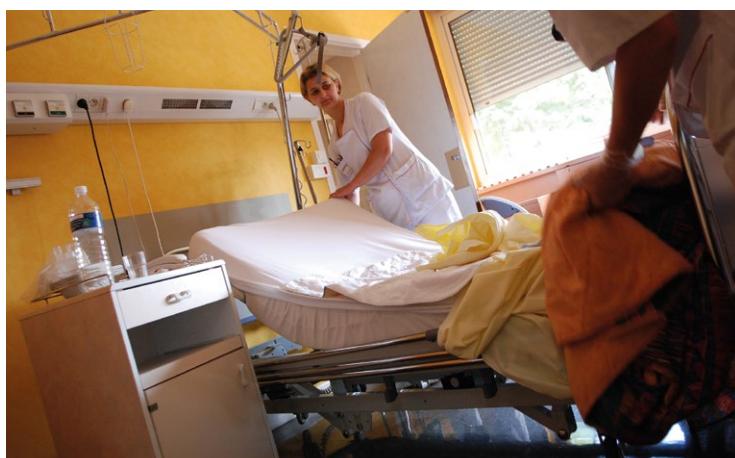
Un bon de transport vous sera alors délivré, indispensable pour obtenir le remboursement des frais auprès de votre caisse d'assurance maladie.



Remarques

Vos remarques et suggestions, qui resteront anonymes, sont systématiquement étudiées par le cadre de santé du service et font l'objet d'une analyse dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité afin de mettre en œuvre des mesures correctives. Les résultats des différentes procédures d'évaluation de la qualité sont communiqués à la Commission des Relations avec les Usagers. Ils peuvent être obtenus auprès du cadre de santé.

Transfert dans un autre établissement de soins.



Votre convalescence ou votre rééducation en établissement peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, ce transfert sera envisagé avec vous par le praticien responsable et le cadre de santé.

Si votre lieu de résidence est couvert par un service d'hospitalisation à domicile et si votre situation l'y autorise, vous pouvez demander une prise en charge à l'issue de votre séjour.

Pour bénéficier d'un soutien à domicile, veuillez consulter **le cadre de santé de l'unité de service** en lien avec l'assistante sociale.

VOTRE SÉJOUR



Les personnels qui vous entourent



A votre intention, tous les membres du personnel portent un badge, de couleur différente selon leur qualification indiquant leur prénom, nom et fonction :

Praticien	Praticien
IDE	Cadre de santé, Infirmière Diplômée d'Etat
AS	Aide Soignant, brancardier
ASL	Agent de Service Logistique
accueil	Administratif

Dès votre installation dans votre chambre, vous serez entouré(e) par une équipe soignante composée :

- de médecins du service qui assurent la responsabilité de votre traitement ;
- de l'équipe du service de soins infirmiers, chargée de vous dispenser les soins et de veiller à votre confort. Elle comprend le cadre de santé, les infirmières, les aides-soignantes, les agents de service logistique, les brancardiers.

Le personnel soignant est encadré par la responsable des soins et le cadre de santé du service.

D'autres professionnels peuvent intervenir auprès de vous ou de votre enfant : psychologue, masseur-kinésithérapeute, diététicienne et assistante sociale.

VOUS ET VOS MEDICAMENTS

Lors de votre arrivée dans le service d'hospitalisation, contribuez à sécuriser la prescription et l'administration de vos médicaments :

- **fournissez au personnel soignant les ordonnances**, sur lesquelles figure votre traitement médicamenteux habituel, afin d'en faciliter le recueil et d'éviter toute interaction médicamenteuse avec un traitement nouvellement prescrit par le médecin du service ;
- **confiez au soignant tout traitement personnel amené avec vous**, ces traitements personnels ne doivent pas rester en chambre (sauf accord exceptionnel des soignants). Vos traitements personnels vous seront restitués lors de votre sortie.

L'hôpital fait confiance aux médicaments génériques et aux biosimilaires, aussi les médicaments qui vous sont donnés à l'hôpital pourront être différents de ceux que vous prenez habituellement :

- **le générique** contient la même substance active, au même dosage, que le médicament original,
- **le biosimilaire** est un médicament équivalent au médicament référent, dont les indications sont identiques.

N'hésitez pas à interroger les professionnels de santé si vous avez des questions sur les médicaments que l'on vous a prescrits ou administrés.

La liste et les coordonnées des représentants des différents cultes est disponible à l'accueil de l'établissement.



L'assistante sociale

L'assistante sociale peut vous rencontrer, soit dans le service où vous êtes hospitalisé(e) ou à son bureau au sein de l'établissement.

Elle est à votre écoute pour toutes les difficultés sociales, administratives et personnelles rencontrées lors de votre hospitalisation et vous aidera à préparer au mieux votre sortie.

Il existe à la clinique Sainte Marie une permanence d'accès aux soins pour les personnes les plus démunies qui peuvent, à cette occasion, être aidées dans leurs démarches, par l'assistante sociale.

Tél. : 03 27 73 56 42

le lundi et jeudi

Le culte



Un service d'aumônerie, animé par une équipe de bénévoles religieux et laïcs, est attaché à l'établissement.

Si vous désirez la visite d'un membre de l'aumônerie ou d'un ministre de votre culte, il vous suffit d'en faire la demande au cadre de santé du service.

Une Chapelle est à votre disposition pour vous y recueillir, dans le hall d'accueil au rez de chaussée.

Elle est ouverte toute la journée. Les horaires des offices religieux sont affichés à l'entrée. Une information sur l'organisation de l'aumônerie est affichée dans chaque service de soins et aux points d'accueil.



Les bénévoles

Differentes associations de bénévoles sont présentes au sein de la clinique et interviennent dans des domaines divers : animation, bibliothèque, accompagnement...

Ces associations ont passé une convention avec la clinique qui précise notamment que les bénévoles ont les mêmes obligations que le personnel soignant.



Pour obtenir la liste des associations présentes dans l'établissement et leurs coordonnées, vous pouvez vous adresser au cadre de santé ou au personnel soignant de votre service d'hospitalisation.

Bénévoles de l'association Aubépine.

VOTRE SÉJOUR

Pour une meilleure sécurité, vous serez invité à porter un bracelet permettant de vous identifier en toutes circonstances.



Votre chambre

Selon les disponibilités du service, vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière. Un supplément vous sera facturé qui pourra, selon les garanties offertes par votre contrat, être pris en charge par votre mutuelle. Les tarifs d'hospitalisation sont disponibles aux points d'accueil.

Si votre état de santé le nécessite, une chambre particulière vous sera attribuée sans supplément.

L'attribution de votre chambre est organisée par le cadre de santé du service.



Les valeurs et objets précieux

Nous vous invitons à ne pas conserver vos objets de valeurs personnels (bijoux, argent, chéquier, carte bleue, téléphone portable...). Vous pouvez néanmoins disposer d'un accès à un coffre. Pour ce faire adressez vous au responsable de votre service d'hospitalisation.



Isolement



Si vous êtes porteur d'un germe résistant à la plupart des traitements antibiotiques (ou difficile à traiter), les précautions prises autour de vous visent à éviter la transmission de ce germe (à d'autres patients, au personnel soignant...).

L'habillage et le lavage des mains, imposés à vos visiteurs, sont nécessaires pour ne pas amener de germe à la maison où il y a peut-être des personnes âgées fragiles ou des enfants en bas âge.



Les visites

Vos proches sont les bienvenus. Parents et amis peuvent venir vous rendre visite. Il arrive toutefois que les visites soient déconseillées pour des raisons médicales ou pour préserver votre confort ; dans ce cas, l'équipe prendra le temps de vous expliquer pourquoi.

Concernant les enfants : même si leur présence peut sembler réconfortante, elle peut aussi perturber votre repos, celui de vos voisins de chambre, ou être difficile pour l'enfant.



C'est pourquoi les visites d'enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisées, sauf autorisation préable.

Horaire des visites : de 13 h 30 à 20 h 30, sauf particularités de certains services.



L'hygiène des mains

L'hygiène des mains est la première mesure de prévention des infections nosocomiales. Les soignants sont formés aux différentes techniques d'hygiène des mains afin de vous garantir des soins de qualité. Pour votre sécurité, nous vous proposons de vous associer ainsi que vos visiteurs à cette démarche en ayant une bonne hygiène des mains.

Des gestes simples suffisent à éviter la dissémination des germes et à éviter les transmissions par le contact des mains :

- Vous laver les mains si elles sont sales, avant et après les repas, et après être passé aux toilettes.
- Les solutions hydro alcoo-liques sont très efficaces et très pratiques à utiliser, elles sont à votre disposition dans les services de soins, et à l'entrée de la chambre pour vos visiteurs.
- Frictionnez-vous les mains avant de sortir de votre chambre, après un geste contaminant.

Vous ferez ainsi barrière à la transmission.





Les repas

Les repas sont préparés par nos soins et adaptés à votre état de santé. Les menus proposés sont à votre disposition dans le service d'hospitalisation.

Ils sont servis aux heures suivantes :

- **petit-déjeuner :**
entre 7 h et 8 h 00,
- **déjeuner :**
entre 12 h 00 et 13 h 00,
- **dîner :**
entre 19 h 00 et 20 h 00.



Plus d'information sur :
<https://www.ghicl.fr/hospitalisation/votre-sejour.html>

La diététicienne veille au bon équilibre des repas qui vous sont servis durant votre séjour. Vous pouvez la rencontrer lors de votre hospitalisation si vous devez suivre un régime particulier ou pour la planification des repas. Un suivi peut vous être proposé dans le cadre de consultations (conseils, explications de régimes spécifiques).



Le téléphone et la télévision

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'une ligne téléphonique dans votre chambre obtenir l'abonnement de votre téléviseur pour la durée de votre séjour.

Où et à qui s'adresser ?

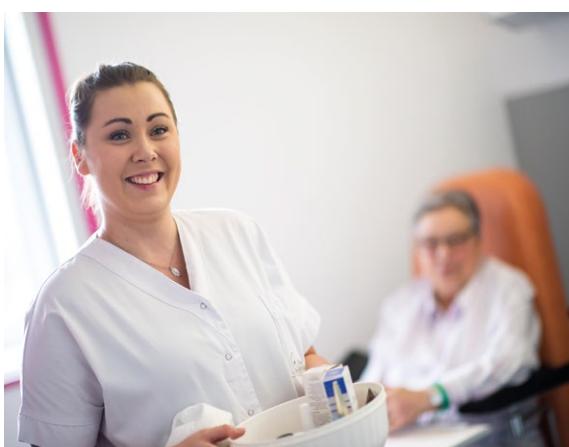
L'hôtesse d'accueil est disponible pour vous ouvrir la ligne et vous expliquer la mise en service du téléphone et la télévision.

Certaines mutuelles prennent en charge les frais de location du téléviseur (redevance journalière) : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mutuelle. Les tarifs sont disponibles aux points d'accueil.

Tous les soins sont dispensés au tarif conventionnel sans dépassement d'honoraires.



Les accompagnants



Un proche peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous si vous disposez d'une chambre particulière.

Les prestations d'accompagnant (nuit-repas) sont payées en supplément.

Les tickets repas sont à retirer à l'accueil.

La réservation des repas doit se faire auprès du service de soins avant :

- 10h, pour le déjeuner,
- 12h, pour le dîner,
- 14h, pour le petit-déjeuner du lendemain.

**Vous pouvez demander une facture qui reprend l'ensemble des frais d'accompagnant.
Certaines mutuelles couvrent ces frais.**

RÈGLES DE VIE À L'HÔPITAL

La vie à l'hôpital, comme toute vie en collectivité, ne peut s'envisager sans le respect de quelques règles qui visent à rendre le séjour de tous le plus agréable possible. En voici quelques unes que nous croyons utile de vous rappeler :

Le respect d'un hôpital sans tabac.



Le respect du calme et du repos d'autrui.



Le respect des locaux et du matériel.



Le respect des appareils électroniques médicaux. Nous vous prions de bien vouloir éteindre vos téléphones.

Le système Bluetooth de vos téléphones portables crée des interférences sur les monitoring.



Le respect des règles d'hygiène « Le lavage des mains prévient les infections à l'hôpital. »



Le respect de la propreté « Les restes de boissons et de denrées alimentaires sont à déposer uniquement dans les sacs noirs ».



Le respect des consignes générales de sécurité affichées dans l'hôpital ou données par le personnel.



En cas de non utilisation, veiller à ranger vos lunettes, prothèses dentaires ou prothèses auditives dans les étuis prévus à cet effet.



Le respect de la sécurité du patient « Les germes contenus dans la terre et dans l'eau peuvent être dangereux pour nos malades. Ne pas apporter de plantes en pot et éviter les fleurs coupées ».



Nous vous conseillons de ne garder avec vous que les espèces et objets de valeur dont vous avez strictement besoin et de les déposer impérativement dans le coffre mis à disposition dans votre chambre.



Bien identifier pour bien soigner.
Soyez acteur de votre santé.

Tout au long de votre séjour, lors de chaque acte de soins, nous allons vous demander votre identité.
Ne quittez pas votre bracelet, il est un gage de votre sécurité.



Prévenir de votre absence, c'est soigner un autre patient. Alors, si vous ne pouvez pas venir à un rendez-vous, prévenez votre médecin en contactant le secrétariat.

Sécurité

En cas de vol ou de perte, la responsabilité de l'hôpital ne peut être engagée que pour les biens qui lui ont été confiés. Un coffre fort est à votre disposition dans les chambres.

LUTTER CONTRE LA DOULEUR

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur.

Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible.

Vous avez peur d'avoir mal... Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible.



PRÉVENIR

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : injections, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple transfert.

TRAITER OU SOULAGER

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs post opératoires après une intervention chirurgicale.

Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

VOUS AVEZ MAL... VOTRE DOULEUR, PARLONS-EN !

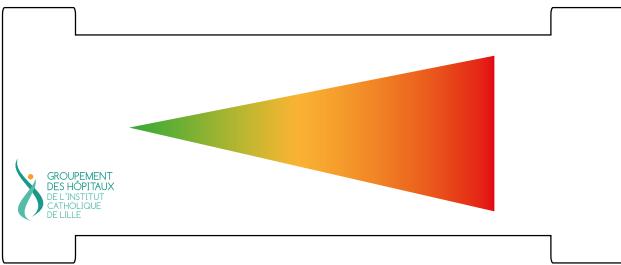
Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

A noter l'existence d'une consultation dédiée à la prise en charge de la douleur chronique.
Renseignement au 03 27 73 57 04



LUTTER CONTRE LA DOULEUR



Article L.1110-5 du code de la santé publique
“...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...”

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

en répondant à vos questions ;

en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;

en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.



Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, même sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, l'hypnose, la communication thérapeutique...

Votre participation est essentielle nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

La clinique Sainte Marie s'engage à soulager votre douleur. Un Comité de Lutte contre la Douleur travaille en concertation avec les médecins, pharmaciens et soignants pour mettre à disposition de l'ensemble des professionnels des protocoles et recommandations de bonnes pratiques.

Dans chaque unité, au moins une infirmière référente est formée à la prise en charge de la douleur.

Dès votre entrée dans un service, les professionnels se soucient de l'existence et de l'intensité d'une éventuelle douleur. Celle-ci est évaluée à l'aide de l'outil le plus approprié à votre état de santé. Cette mesure est notée dans votre dossier pour permettre un suivi tout au long de votre hospitalisation.

Nous vous remercions de signaler aux soignants dès que vous ressentez une douleur pour permettre à l'ensemble de l'équipe de tout mettre en œuvre pour la soulager.

Nous réalisons régulièrement des enquêtes pour vérifier votre satisfaction. Votre avis est essentiel pour nous aider à mieux prévenir, traiter et soulager votre douleur.

MAJEURS PROTÉGÉS

En application du Code Civil, si vous bénéficiez d'une mesure de tutelle, l'avis de votre tuteur sera demandé, sauf cas d'urgence, avant tout acte de soins.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES / ACCES AUX INFORMATIONS

Des informations vous concernant sont recueillies lors d'une consultation ou d'une hospitalisation, elles font l'objet de traitements automatisés (dossier informatique) ou non automatisés (dossier papier) afin de permettre votre prise en charge au sein de votre établissement hospitalier. Les destinataires de vos données sont les membres des équipes de soins, les professionnels qui interviennent dans votre prise en charge et les membres habilités des services administratifs. Vos données sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale et aux personnes intervenant sous son "autorité" dans l'établissement.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données, veuillez consulter la page :
<https://www.ghicl.fr/politique-protection-donnees-personnelles.html>



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et libertés modifiée, vous disposez d'un/du droit :

- d'accès sur vos données personnelles ;
- de rectification : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes ;
- à l'effacement de vos données dans les conditions prévues par la réglementation ;
- à la limitation du traitement de vos données dans certains cas ;
- d'opposition : vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données personnelles ;
- à la portabilité des données dans les conditions prévues par la réglementation. Ce droit ne peut également s'exercer que pour autant que le traitement de données concerné ne réponde pas à une obligation légale.

Pour toute question sur le traitement de vos données ou exercer vos droits (en justifiant de votre identité), vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) du GHICL par : E-mail : contact.dpo@ghicl.net ou courrier :

Délégué à la protection des données (DPO)
Secrétariat DRCI - Hôpital Saint Philibert
Rue du Grand But, BP 249
59462 Lomme Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL

En application de la loi du 04 mars 2002 sur le droit des malades, vous pouvez obtenir **communication des informations médicales vous concernant**.

Cette demande doit être adressée au Directeur de la clinique accompagnée d'un justificatif d'identité. Vous pouvez également faire votre demande en ligne sur le site internet : www.ghicl.fr.

Pour un enfant mineur, vous pouvez également l'obtenir en qualité de représentant légal. Votre demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité et de votre qualité de représentant légal (livret de famille).

Pour un patient décédé, les ayant-droits peuvent obtenir le dossier médical pour l'un des trois motifs suivants :

- connaître les causes du décès,
- défendre la mémoire du défunt,
- faire valoir leur droit.

La demande doit préciser le motif, être accompagnée d'un justificatif d'identité et d'un certificat d'hérédité.

Conformément à la réglementation en vigueur du Code de la Santé Publique (Article R. 1112-7), la durée de conservation du dossier médical dans nos établissements vaut pour un :

• Patient majeur :

*20 ans à compter du dernier séjour/consultation
10 ans à compter du décès du patient*

• Patient mineur :

*jusqu'au 28e anniversaire du patient
10 ans à compter du décès du patient.*

DROITS ET INFORMATION SANTÉ

MON ESPACE SANTE



L'Assurance Maladie vous offre un accès gratuit et confidentiel à vos données de santé via Mon Espace Santé. Ce service vous permet de :

- Utiliser une messagerie sécurisée pour communiquer avec vos professionnels de santé et envoyer vos ordonnances à la pharmacie.
- Gérer vos rendez-vous médicaux avec un agenda e-santé.
- Accéder aux divers services de santé.
- Consulter votre Dossier Médical Partagé (DMP), véritable coffre-fort de vos documents envoyé par les établissements de santé.

La clinique Sainte Marie communique automatiquement au DMP les documents suivants : comptes rendus opératoires, comptes rendus de Biologie en consultation, comptes rendus de Radiologie, courriers de sortie. Si vous ne souhaitez pas que le GHICL alimente votre DMP, vous pouvez, à votre admission, vous opposer à l'envoi des documents.

Après votre accord oral, Les médecins du GHICL peuvent accéder au DMP, véritable source d'information pour améliorer votre prise en charge.

Pour plus d'informations,
visitez Mon Espace Santé :
<https://www.monespacesante.fr>
ou scannez le QR Code.



DOSSIER PHARMACEUTIQUE

Les professionnels de santé du GHICL peuvent accéder à votre dossier pharmaceutique pour faciliter le recueil de vos traitements habituels et ainsi contribuer à améliorer et sécuriser votre prise en charge.

Vous ou votre représentant légal pouvez signaler votre refus de consultation du dossier pharmaceutique au moment de votre admission.

RESPECT DE VOTRE VIE PRIVÉE

L'ensemble des agents de la clinique est soumis à la règle du secret professionnel. Aucune information concernant votre hospitalisation ou votre état de santé ne sera donnée à des tiers sans votre accord préalable.

Le GHICL a par ailleurs complété les dispositifs réglementaires par une charte de l'utilisation de l'informatique et du système d'information qui s'impose à tous les salariés. Vous pouvez également vous opposer à la divulgation de votre présence dans l'établissement, il vous appartient de le signaler à l'équipe soignante.

VIDÉOSURVEILLANCE



Pour la sécurité des biens et des personnes, un système de vidéoprotection est en place dans chaque établissement. Les images sont conservées pendant 14 jours et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par les personnes habilitées et par les forces de l'ordre.

Pour exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du GHICL en écrivant à contact.dpo@ghicl.net

ou par voie postale :

Délégué à la protection des données
(DPO) Secrétariat DRCI - Hôpital Saint
Philibert - Rue du Grand But, BP 249 -
59462 Lomme Cedex

LE DROIT À L'IMAGE

La clinique peut être amené à autoriser la réalisation de reportages dans les services. Si vous êtes sollicité, votre autorisation expresse sera demandée et pour les enfants mineurs et les majeurs protégés, qu'avec l'accord écrit du représentant légal.

Par ailleurs, vous devez respecter le droit à la vie privée. Un personnel ou un patient ne peut être enregistré, photographié ou filmé sans son autorisation expresse, libre et éclairée, quels que soient les moyens utilisés, téléphones portables compris.

La publication de ces enregistrements sur Internet n'est possible qu'avec le consentement de la personne. Toute publication sur internet portant atteinte au secret professionnel, au droit à la vie privée et/ou à caractère diffamatoire à l'encontre des personnels et/ou du GHICL, est susceptible de faire l'objet de poursuites.

PERSONNE DE CONFIANCE

Il vous est possible de désigner une personne, librement choisie par vous dans votre entourage, pour vous accompagner tout au long de vos soins et des décisions à prendre.

Cette personne, que la clinique nomme « personne de confiance », peut, si vous en faites la demande, assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.

Elle peut également faire connaître aux personnes qui vous soignent votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins si vous n'étiez pas en mesure de les exprimer vous-même.

La personne de confiance doit être informée de cette désignation, et doit l'accepter.



L'équipe soignante est à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

« Ces directives anticipées doivent contenir ce qui remplacera votre parole, si celle-ci devenait impossible »

Les directives anticipées sont vos volontés, exprimées par écrit, concernant les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez recevoir ou non, poursuivre ou arrêter, si un jour vous ne pouvez plus communiquer en raison d'une maladie grave. Toute personne majeure peut les rédiger, mais ce n'est pas une obligation.

Elles constituent un document important pour la prise de décisions médicales : si vous deveniez inapte à participer aux prises de décisions vous concernant, elles témoigneraient de vos volontés concernant vos traitements et soins.

Leur validité est illimitée dans le temps. Elles sont révisables et révocables à tout moment et par tout moyen. Tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, vos directives anticipées ne seront pas appliquées.

Si vous avez déjà rédigé des directives anticipées, il est important que vous les communiquiez aux médecins et que, le cas échéant, vous lui transmettiez les coordonnées de la personne à qui vous avez confié vos directives.

Si vous souhaitez les rédiger, vous pouvez demander assistance à votre médecin traitant ou aux médecins de la clinique.

Les directives anticipées font partie intégrante des droits des malades au même titre que la personne de confiance.

Article L1111-11 du code de la santé publique modifié le 2 février 2016.



DON D'ORGANES

Même si cette situation est rare, mieux vaut y être préparé : « c'est parce que personne ne peut décider à votre place que vous devez en parler et dire votre choix ».

La greffe est un acte médical de la dernière chance : elle est envisagée quand l'état d'un malade se dégrade, et que seul le remplacement du ou des organes défaillants peut permettre son amélioration.

Vous acceptez que vos organes et vos tissus puissent être greffés à des malades : vous devez en informer explicitement vos proches (famille, conjoint...). C'est également l'occasion de connaître en retour leur position sur la question. Il est aussi possible de laisser une trace écrite de votre décision. Vous pouvez vous procurer une carte de donneur, sur le site.

Vous êtes opposé au prélèvement d'éléments de votre corps après la mort. Vous pouvez exprimer votre refus par écrit et confier ce document à un proche. Ce document doit comporter vos nom, prénom, date et lieu de naissance et être signé par vous.



Vous pouvez également demander votre inscription au registre national des refus, automatiquement consulté si un prélèvement est envisagé en vous connectant sur le site : www.dondorganes.fr, rubrique «exprimer votre choix».

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.dondorganes.fr ou vous renseigner auprès de l'équipe soignante du service.



DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Depuis de nombreuses années, le GHICL s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. À travers des évaluations régulières de nos activités, nous identifions des axes d'amélioration pertinents et mettons en œuvre des actions concrètes pour optimiser nos processus. Chaque secteur de la clinique est impliqué dans cette dynamique, garantissant un service toujours plus performant et adapté aux besoins de nos patients et de nos professionnels.

Les établissements du GHICL s'investissent activement dans le recueil national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins. Ils sont également soumis à une évaluation rigoureuse par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la procédure de certification.



Cette démarche témoigne de notre volonté d'assurer un niveau d'excellence et de transparence dans nos pratiques, renforçant ainsi la confiance de nos patients.

Tous les résultats sont affichés dans le hall des établissements et sont également accessibles en ligne sur le site Qualiscope de la Haute Autorité de santé permettant à chacun de les consulter facilement.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

L'ensemble des informations relatives à votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre médecin, sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité.

Vous prenez avec le professionnel de santé et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé.

Votre consentement est fondamental, vous pouvez le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de soins à tout moment.



CENTRE DE COORDINATION EN CANCÉROLOGIE

Six établissements sont rattachés au Centre de Coordination en Cancérologie (3C) Lille Flandre Lys Cambrésis.

Le 3C a pour mission d'améliorer la qualité de prise en charge des patients atteints de cancer et de veiller à l'application des mesures du Plan Cancer au sein des différents établissements. Il travaille en collaboration avec tous les professionnels concernés au sein de ces structures.

Le GHICL participe à l'audit régional des pratiques en cancérologie dans un objectif d'amélioration des pratiques professionnelles et est amené dans ce cadre, à traiter les données personnelles des patients pris en charge par le 3C pour communiquer des données non identifiantes au réseau régional.

Il est ouvert à tous les malades, quel que soit leur établissement de prise en charge, à leurs proches et au personnel hospitalier sans rendez-vous et gratuitement.

LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

La sécurité des soins est notre préoccupation première. Cependant malgré l'attention et le professionnalisme de nos équipes, un évènement indésirable peut se produire lors d'une prise en charge.

Si vous pensez identifier une situation susceptible de mettre en jeu la sécurité des soins, nous vous invitons en première intention à en parler avec l'équipe soignante.

Vous avez également la possibilité de déclarer une situation à risque sur le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables :
<https://signalement.social-sante.gouv.fr>



ESPACE RESSOURCES CANCERS (ERC)



ÉCOUTE ET SOUTIEN DES MALADES, DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEUR PROCHES.



Entraide des professionnels avec le Réseau médico social d'Accompagnement.

ESPACE EMMAGE

Rue Henri Dunant 59322 VALENCIENNES
03 27 27 83 90
mail : erc@association-emera.fr

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

La Clinique Sainte Marie dispose d'un Comité de Lutte contre les Infections Associés aux Soins (CLIAS) chargé :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des recommandations de bonnes pratiques d'hygiène,
- de surveiller les infections nosocomiales,
- de définir des actions d'information et de formation de l'ensemble des professionnels de l'établissement en matière d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections nosocomiales.

Une équipe opérationnelle d'hygiène composée de membres du personnel médical et paramédical, s'assure de la mise en œuvre de ces orientations et participe au contrôle de la qualité de l'environnement et de l'hygiène générale des établissements.

Des précautions sont exigées du personnel médical et paramédical. Le respect de certaines mesures d'hygiène vous est également demandé ainsi qu'à votre entourage : elles sont destinées à vous protéger d'une contamination, voire d'une infection.



Les infections nosocomiales constatées au sein de nos établissements font l'objet d'une déclaration selon la réglementation en vigueur.

PROGRAMME ANNUEL

Chaque année, l'hygiène des mains, la surveillance et la déclaration des infections nosocomiales, la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau font partie des objectifs prioritaires de prévention et de formation du CLIN.

Le programme annuel de lutte contre les infections nosocomiales de l'établissement, présenté de façon synthétique, en application de l'article R. 6111-9 du code de la santé est à votre disposition. Vous pouvez le demander auprès du cadre de santé ou du personnel soignant de votre service d'hospitalisation.



La clinique participe au recueil d'indicateurs qualité nationaux portant sur la sécurité patient. Les résultats sont consultables dans le hall de la clinique, sur le site www.saintemarie-cambrai.fr

LES MESSAGES DE SANTÉ PUBLIQUE

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide,...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services. Ils sont diffusés sur les écrans internes.

Des journées de prévention (escarres, douleur, dépistage des cancers, don d'organes ...).



PRISE EN CHARGE HANDICAP

Alors que la loi prône « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'accès aux soins de ces personnes demeure un sujet majeur de notre société, une préoccupation difficilement rencontrée.

Le Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille (GHICL) porte cette préoccupation à travers sa démarche globale d'accès aux soins des personnes handicapées. A titre d'exemplarité, le GHICL a initié le premier réseau régional de santé pour les personnes sourdes locutrices en Langue des Signes Française (LSF) : le Réseau Sourds et Santé. Cette réponse innovante, dédiée au public sourd, s'est développée grâce à l'offre spécifique que le GHICL porte : l'Unité d'Accueil et de Soins des Sourds – Langue des Signes (UASS-LS).

Il s'est doté également d'une Direction de l'Offre de Soins et de Santé de Proximité (DOSSP) dont l'enjeu principal vise à assurer une prise en charge pluridisciplinaire dans une filière continue de soins jusqu'à ce que la solution la plus adaptée, tenant compte de l'état de santé de l'individu et le plus possible de son souhait, soit trouvé.

Notre projet « Accès aux soins des personnes handicapées » a démarré en juillet 2013 par la mise en place d'une mission dédiée et par le recrutement d'une chargée de mission.

L'objectif principal de cette mission est l'appropriation de l'ensemble du GHICL à la culture Handicap: créer et développer une dynamique Handicap, développer une communauté d'objectifs que chacun poursuivra avec sa connaissance propre.

Trois enjeux principaux ; validés par un Comité de Pilotage, qui se réunit deux fois par an autour du Directeur Général du GHICL, sont développés :

- Accès aux soins,
- Accès à l'information, communication et formation,
- Accès du cadre bâti.

Pour plus d'informations sur notre prise en charge du handicap



COMMISSION DES USAGERS

Le cadre de santé du service ou le médecin responsable de votre prise en charge doivent être vos premiers interlocuteurs en cas d'insatisfaction. Si, malgré toute l'attention que nous portons à vous prodiguer des soins de qualité, vous estimez avoir subi un préjudice du fait de votre séjour dans notre établissement, ou que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir notre Commission des Usagers.

Celle-ci a pour mission de veiller au respect de vos droits et de faciliter vos démarches en cas de litige. Vous pouvez rencontrer les membres de la commission présents dans l'établissement.

Les renseignements pratiques concernant la commission sont affichés dans votre service. Vous pouvez également obtenir ces informations ou la liste de ces membres en vous adressant au personnel soignant ou à l'accueil ou par mail : relations.usagers@ghicl.net

Un médiateur médical est plus particulièrement à votre disposition pour traiter des différends d'ordre médical. Il pourra, avec votre accord, accéder aux informations médicales vous concernant.

Vous pouvez également saisir directement par écrit le directeur de l'établissement. Si vous éprouvez des difficultés à écrire, n'hésitez pas à en faire part au personnel soignant qui vous apportera son aide.

Dans tous les cas, votre demande ou votre réclamation sera enregistrée et une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vous pouvez obtenir les articles R. 1112-91 à R. 1112-94 du Code de la santé publique concernant l'examen des plaintes et des réclamations en vous adressant au cadre de santé de votre service d'hospitalisation.

Satisfait ou mécontent, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, c'est une aide précieuse pour nous permettre d'améliorer nos prestations.



Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, nous procédons régulièrement à l'évaluation de la satisfaction de nos patients.

1 - Un questionnaire de satisfaction peut être rempli en le téléchargeant via le QR Code que vous trouverez dans votre chambre. Ce questionnaire est anonyme et nous permettra d'identifier des axes d'amélioration suite à vos retours. Vous pouvez demander de l'aide d'un professionnel au besoin.

2 - Ensuite en répondant à une enquête nationale organisée par la Haute Autorité de Santé.

Pour cela, il vous suffit de donner votre adresse mail lors de votre admission, et vous recevrez

dans les jours suivants votre sortie, un mail de la Haute Autorité de Santé, avec un lien vers une enquête.

Ce recueil concerne les patients hospitalisés en ambulatoire, et également pour les séjours de plus de 48 heures.

Les résultats de cette enquête sont rendus public sur le site QUALISCOPE.

Les deux enquêtes sont complémentaires et nous serons utiles pour nous améliorer.

Retrouvez les résultats de notre établissement.

 **Qualiscope**
Vers des établissements
de santé de qualité





Les ambitions et les projets portés par la Fondation n'ont pas de prix, mais tout cela a un coût... C'est pourquoi nous avons besoin de vos dons !

Je soutiens **MON HÔPITAL**



Pour faire un don*

- En ligne sur <https://fondationleshopitaux.iraiser.eu>
- Par chèque, en adressant le don à
Fondation des Hôpitaux de la Catho
60, boulevard Vauban
CS 4019 - 59016 Lille cedex
- Plus de renseignements,
Par téléphone au **06 75 87 95 39**
Par email à **fondationdeshopitaux@univ-catholille.fr**



*Les dons effectués à la Fondation sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable. La Fondation peut également recevoir des dons au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, déductibles à hauteur de 75 % du montant du don.

NOS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

hospitalo-universitaires vous accueillent.

**HÔPITAL SAINT PHILIBERT
LOMME**
Rue du Grand But
BP 249
59462 Lomme Cedex
Tél. : 03 20 22 50 50



**HÔPITAL SAINT VINCENT DE PAUL
LILLE**
Boulevard de Belfort
BP 387
59020 Lille Cedex
Tél. : 03 20 87 48 48



**CLINIQUE SAINTE MARIE
CAMBRAI**
22 Rue Watteau
BP 177
59403 Cambrai Cedex
Tél. : 03 27 73 57 35



**«HOSPITALISATION À DOMICILE»
HAD SYNERGIE**
Tél. : 03 20 22 52 71
Mail : secretariat_HAD@ghicl.net

ESPRAD LILLE MÉTROPOLE
Équipe Spécialisée Prévention et Réadaptation À Domicile
1 Rue de l'Abbé Pierre
Résidence les Emeraudes
Bât. B - 59160 Catinghem
Tél. : 03 20 22 52 12



SAMSAH LILLE METROPOLE
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adules Handicapés
1 Rue de l'Abbé Pierre
Résidence les Emeraudes
Bât. B - 59160 Catinghem
Tél. : 03 20 22 59 83

CENTRE DE SANTÉ D'HERLIES
21 Rue Chobourdin
59134 Herlies
Tél. : 03 59 31 73 60



CENTRE DE SANTÉ DE TEMPLEUVE
11 Rue du Maresquel
1er étage de Medivie
59242 Templeuve-en-Pévèle
Tél. : 03 59 31 73 61

